














NORMES, LABELS ET CERTIFICATIONS

Les normes, les labels et les certifications attestent les performances des produits et assurent la fiabilité des informations communiquées. Dans le bâtiment, les produits normés constituent pour les clients une sécurité supplémentaire.

Les principaux :

	Norme gérée par l'AFNOR (Association Française de Normalisation), NF est une marque de certification. Elle garantit la qualité et la sécurité des produits.
	Marquage créé dans le cadre de la législation européenne. Il indique la conformité d'un produit aux exigences communautaires. La déclaration de performance (DoP) des produits CE peut être obtenue sur simple demande et est consultable sur les sites internet des industriels.
	Certification attestant la qualité et les performances énergétiques des produits d'isolation thermique.
	Label certifiant un bois issu d'une forêt gérée de manière durable, de l'arbre au produit fini. Tous les acteurs de la chaîne assurent la traçabilité du produit.
	Label international qui assure de la bonne gestion durable des forêts de la planète, tant au niveau environnemental qu'au niveau social et économique.
	Certification attestant de l'aptitude à l'emploi du bois dans les ouvrages du bâtiment ou de génie civil. Elle garantit la durabilité naturelle du bois ou est conférée par le traitement utilisé.
	Certification délivrée par le CSTB : elle atteste la conformité du produit par rapport à son Avis Technique.
	Label garantissant les performances d'isolation acoustique et thermique des menuiseries.
	Label garantissant la qualité de fabrication du double vitrage (acoustique, thermique, sécurité).
	Label de qualité supérieure pour les menuiseries en aluminium thermo-laqué.
	Ce label garanti la pérennité des profils en aluminium dans les milieux maritime ou industriel.
	Certification dans le domaine des équipements de protection mécanique (verrou, serrure, fenêtre, volet, coffre-fort).
	Niveau de classification en fonction des performances d'une fenêtre (A : perméabilité à l'air ♦ E : étanchéité à l'eau ♦ V : résistance au vent).

INFORMATIONS ET RÉGLEMENTATIONS

D.T.U. Les Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) sont établis par le C.S.T.B. (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), organisme mandaté par l'AFNOR. Ils définissent les règles de mise en œuvre des produits et sont reconnus par tous les professionnels de la construction. Ils servent de référence en cas de litiges. L'ensemble des DTU est disponible sur le site www.cstb.fr.

Les Avis Techniques Pour les produits et techniques de construction innovants, non traditionnels, ne faisant pas l'objet d'une normalisation ou n'entrant pas dans un DTU, le CSTB établit des Avis Techniques (A.T.) à la demande du fabricant ou de l'importateur. Les Avis Techniques sont destinés à fournir, à tous les participants à l'acte de construction, une opinion autorisée sur les produits utilisés. Ils indiquent également la capacité du produit à satisfaire les exigences réglementaires, leur aptitude à l'emploi ainsi que leur durabilité.

Les Euroclasses Classification européenne de réaction au feu des produits de la construction (autre que les sols ou revêtements de sol) selon la norme NF EN 13501-1. Les vérifications portent sur la contribution énergétique à la propagation d'un incendie. Elles portent aussi sur la production de fumée, l'absence ou la présence de gouttes ou débris enflammés en cas d'incendie.

L'ÉTIQUETTE « SANTÉ ENVIRONNEMENTALE »



Elle indique les émissions de polluants volatils dans l'air ambiant pour les produits de construction, de revêtement de mur ou de sol, de peinture ou de vernis. Les notes vont de A+ pour les moins polluants à C pour les plus polluants. La déclaration de performance (DoP) des produits CE peut être obtenue sur simple demande et est consultable sur les sites internet des industriels.